



COMMUNIQUÉ CFTC

RETRAITES / ÂGE PIVOT : LA CFTC S'OPPOSE À UNE DÉCOTE PÉRENNE

À l'issue des rencontres à Matignon entre le Premier ministre et les partenaires sociaux, la CFTC espérait des avancées significatives notamment sur l'âge pivot qui demeure son principal point de blocage.

Sur ce point, la CFTC reste sur sa faim. Soucieuse de la pérennité du futur système, elle a rappelé qu'elle n'y était pas opposée par principe. 80 000 femmes prennent chaque année leur retraite au-delà de 65 ans pour annuler leur décote. Pour elles, comme pour l'ensemble des carrières hachées, la question d'un âge pivot ramenant l'annulation de la décote à 64 ans mérite d'être discutée.

Mais toute approche de l'âge pivot qui entrainerait un système de décote pérenne ne serait pas acceptable pour la Cftc.

La CFTC réitère sa proposition d'appliquer la recette qui a fait ses preuves au sein du régime de retraite complémentaire (AGIRC-ARRCO) à savoir un système d'abattement provisoire dont les partenaires sociaux définiraient les taux avec une possibilité de réversibilité (retour à meilleure fortune) quand la conjoncture économique le permet.

Le pilotage de cet âge pivot ou âge d'équilibre doit donc être laissé à la main des partenaires sociaux dans le cadre du futur établissement public des retraites. Plus généralement, la CFTC s'opposera à tout système de gouvernance qui réduirait le rôle des partenaires sociaux à une simple chambre d'enregistrement des directives gouvernementales.

Convaincue que la sortie de crise passe maintenant par la définition d'un cocktail de mesures, la CFTC réaffirme qu'il existe d'autres moyens que l'âge pivot pour retrouver l'équilibre budgétaire et assurer des transitions plus douces vers le futur régime.

Elle revendique ainsi l'utilisation d'une partie du fond de réserve des retraites (FRR) et demande la révision de certains avantages fiscaux adossés à certains dispositifs facultatifs d'épargne retraites (des dispositifs bénéficiant généralement aux plus hauts revenus ex : contrats Madelin ; dispositifs exonérés pour cadres dirigeants...)

Sur la base de ces positions et propositions, la CFTC prendra toute sa part aux discussions annoncées pour janvier. Après ces discussions et selon leurs résultats, elle reconsidérera le choix d'appeler ou non à de nouvelles mobilisations.